



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

COMMUNE DE PLEVENON

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22/07/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 JUILLET, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 15/07/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, , Eric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIÉ, Michel PANSART, Olivier LACHIVER, Alain CABARET, Gilbert PHILIPPE

Secrétaire de séance Hervé VAN PRAAG

Représentés : Isabelle LECLERCQ représentée par Marie-José JOLY-RICHEUX, Anne DURAND représentée par Gilbert PHILIPPE, Géraldine CARDIN représentée par Philippe LOHIER

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N 69-2026 Rénovation énergétique logements allée de Cailloux Bleus - Mission SPS - résultat consultation

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 27/05/2026 **N°40-2026 Rénovation énergétique logements allée de Cailloux Bleus - approbation de l'opération et lancement de la consultation** l'autorisant à lancer la consultation sans formalités préalables pour la mission SPS (Sécurité – Protection de la Santé) dans le cadre des travaux de Rénovation énergétique des logements allée de Cailloux Bleus

Pour cette mission, 4 prestataires ont été consultés et 1 seule offre a été reçue :

- APAVE 35740 PACE : 2 660 € H.T.

L'offre étant conforme à la demande, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'offre de APAVE 35740 PACE pour la somme de 2 660 € H.T. soit 3 192 € T.T.C.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition

Fait à Plévenon, le 23/07/2026

Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le 23/07/2026